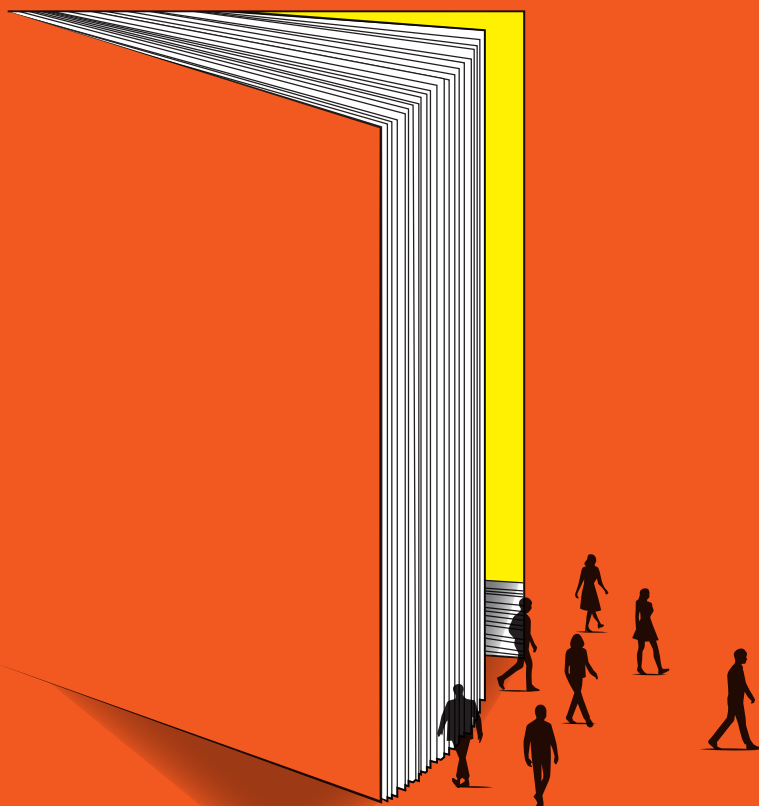


• ESPRIT •

Comprendre le monde qui vient



Politiques de la littérature

La démocratie des Lettres

Sylvie Bressler
Alexandre Gefen
Nicolas Léger
Felwine Sarr

Les engagements littéraires

François Crémieux
Michel Murat
Gisèle Sapiro
Alice Zeniter

Les formes en question

Jacques-Yves Bellay
François Bon
Jean-Claude Pinson
Cécilia Suzzoni

L'immatérialité de l'information – Le génocide des Ouïgours
Dix ans de révoltes arabes – La patience en Islam
Prêcher à l'Anthropocène – Le réexamen des lois de bioéthique

· ESPRIT ·

Comprendre le monde qui vient

212, rue Saint-Martin, 75003 Paris

www.esprit.presse.fr

Rédaction : 01 48 04 92 90 - redaction@esprit.presse.fr

Ventes et abonnements : 03 80 48 95 45 - abonnement@esprit.presse.fr

Fondée en 1932 par Emmanuel Mounier

Directrice de la rédaction Anne-Lorraine Bujon

Rédactrice en chef Anne Dujin

Rédacteur en chef adjoint Jonathan Chalier

Responsable de la communication Edouard Chignardet

Comité de rédaction

Joseph Bahout, Françoise Benhamou, Hamit Bozarslan, Sylvie Bressler,
Fabienne Brugère, François Crémieux, Carole Desbarats, Élise Domenach,
Michaël Fœssel, Antoine Garapon, Joël Hubrecht, Annick Jamart, Justine Lacroix,
Anne Lafont, Manuel Lafont Rapnouil, Emmanuel Laurentin,
Guillaume Le Blanc, Nicolas Léger, Michel Marian, Marie Mendras,
Jean-Claude Monod, Hélène Mugnier, Véronique Nahoum-Grappe,
Bernard Perret, Jean-Pierre Peyroulou, Jean-Yves Pranchère,
Camille Riquier, Jean-Louis Schlegel, Lucile Schmid

Comité d'honneur

Olivier Abel, Dominique Bourg, Jean-Philippe Domecq,
Jean-Pierre Dupuy, Alain Ehrenberg, Jean-Claude Eslin, Jean-Marc Ferry,
Nicole Gnesotto, Dick Howard, Hugues Lagrange, Bernard Manin,
Patrick Mignon, Thierry Paquot, Joël Roman, Olivier Roy, Jean-Loup Thébaud,
Irène Théry, Georges Vigarello, Catherine Wihtol de Wenden, Frédéric Worms

À plusieurs voix

**Emmanuel Macron,
de la disruption
à la banalisation**

Rémi Lefebvre

p. 10

États d'urgence

François Saint-Bonnet

p. 14

Halte au feu !

Jean-Frédéric Schaub

p. 18

**Des réfugiés
environnementaux**

Victor Esménard

p. 21

**Syrie : au pays
de l'humiliation heureuse**

Omar Kaddour

p. 25

La face cachée du Canada

Ramin Jahanbegloo

p. 28

Biden et l'ombre de Trump

Michael C. Behrent

p. 31

**Qu'est-ce qui menace
la liberté de la presse
aujourd'hui ?**

Jan-Werner Müller

p. 34

Politiques de la littérature

Introduction

Anne Dujin

et Alexandre Gefen

p. 41

**La démocratie
des Lettres**

Littérature et démocratie

Alexandre Gefen

p. 47

Un roman démocratique.

M, l'enfant du siècle

d'Antonio Scurati

Nicolas Léger

p. 57

**Théâtre et société :
la scène londonienne**

Sylvie Bressler

p. 63

La fabrique de l'universel

Entretien avec Felwine Sarr

p. 71

**Les engagements
littéraires**

Les engagements littéraires

d'Esprit (1945-1977)

Michel Murat

p. 81

**Semprún au risque
de l'écriture**

François Crémieux

p. 91

**Les métamorphoses
de l'écrivain engagé**
Gisèle Sapiro
p. 99

**Des incarnations,
des percepts et du temps**
Entretien avec Alice Zeniter
p. 109

Les formes en question

**Les moralistes classiques
au chevet de la sensibilité
contemporaine**
Cécilia Suzzoni
p. 117

**Le poème comme forme
de vie**
*Entretien
avec Jean-Claude Pinson*
p. 127

Mine de rien
Jacques-Yves Bellay
p. 134

**La révolution numérique
de la littérature**
Entretien avec François Bon
p. 137

Varia

**L'immatérialité
de l'information**
Roar Hostaker
p. 147

**Le génocide des Ouïgours.
Aboutissement d'un projet
colonial**
Dilnur Reyhan
p. 161

Dix ans de révoltes arabes
Pierre Blanc
p. 171

**Sabr. Le temps de la patience
en Islam**
Ali Mezghani
p. 181

**« Adam, où es-tu ? » Prêcher
à l'époque de l'Anthropocène**
*Anne-Sophie Breitwiller, Bruno
Latour et Frédéric Louzeau*
p. 193

**Le réexamen des lois
de bioéthique, pour quel
monde commun ?**
Jean-Philippe Pierron
p. 205

Cultures

Chroniques p. 218

**Nul lieu n'est meilleur
que le monde**
Pascal Riou

Ève au fuseau
Thomas Boccon-Gibod

La distinction des élites
Benjamin Caraco

**Le cabinet
du professeur Adorno**
Jean-Loup Thébaud

Recensions p. 232

En écho p. 267

LE REPÈRE DE LA LOI

La teneur du débat public de ces dernières semaines ne laisse aucun doute sur le fait que la campagne présidentielle a bel et bien commencé, avant même que ne débute celle des régionales. Et ce sont les questions sécuritaires qui en occupent pour l'heure le centre. Ce seul constat devrait susciter l'interrogation, alors que le pays sort d'une crise sanitaire sans précédent et que les sujets de mobilisation pour de futurs candidats ne manquent pas. Pourtant, c'est sous le signe de la restauration de l'autorité que Xavier Bertrand s'est déclaré candidat, tandis qu'Emmanuel Macron défendait sa stratégie sécuritaire depuis un commissariat – sans compter Marine Le Pen, pour qui « le choix de la sécurité » reste le fonds de commerce.

On pourrait se contenter de déplorer cet usage politicien de la demande de sécurité, certes réelle mais multiforme, et qui ne se laisse pas réduire à une aspiration à l'ordre. En prétendant faire de la sécurité la pierre angulaire du bien commun, les discours politiques l'imposent dans le débat public avec la force de l'évidence. Mais la manifestation des policiers le 19 mai devant l'Assemblée nationale a été l'occasion d'une nouvelle expression particulièrement préoccupante de ce climat. Si les syndicats de police étaient dans leur bon droit à manifester quinze jours après le meurtre d'un de leurs collègues, la présence du ministre de l'Intérieur à leurs côtés, face à la représentation nationale, constitue une grave sortie de route. La participation à cette manifestation de la plupart des formations politiques, à l'exception de La France insoumise et des écologistes, a en outre donné lieu, dans les jours qui ont suivi, à toutes sortes de

déclarations outrancières, allant d'une demande de renforcement des peines planchers à la suppression de l'appel. Est ainsi revenue l'éternelle accusation de laxisme de la justice, quand bien même celle-ci condamne et incarcère toujours davantage.

Dans ce climat général tendu, et tandis que l'extrême droite paraît s'approcher toujours un peu plus des portes du pouvoir, nos médias s'interrogent sur un possible retour de la violence politique, dont la gifle donnée au président de la République par un militant de l'Action française n'est que la dernière illustration. Mais ce qui s'est passé devant l'Assemblée nationale devrait nous inquiéter bien davantage. Sur le plan symbolique, cette mise en scène du politique aux côtés des forces de l'ordre, contre les juges et les élus, porte atteinte à un ordre démocratique

Jouer d'une opposition entre les policiers et les juges, c'est laisser penser que le droit est l'ennemi du politique.

dans lequel l'État ne tire sa légitimité que d'être adossé à la loi. Sans le repère de la loi, nous dit Claude Lefort, la contestation elle-même en vient à perdre tout son sens. Sans le droit, qui organise une mutuelle reconnaissance des uns et des autres dans l'espace

social, il n'est plus de « *communication démocratique*¹ » possible. Jouer d'une opposition entre les policiers et les tiers symboliques que sont les juges, en se faisant l'interprète d'un supposé peuple en demande de sécurité, c'est laisser penser que le droit est l'ennemi du politique. C'est faire croire qu'il existe, pour la vie civique, une vérité propre de la « force ». La force, dont la philosophe Simone Weil dit au contraire qu'elle est « *ce qui fait de quiconque lui est soumis une chose*² ».

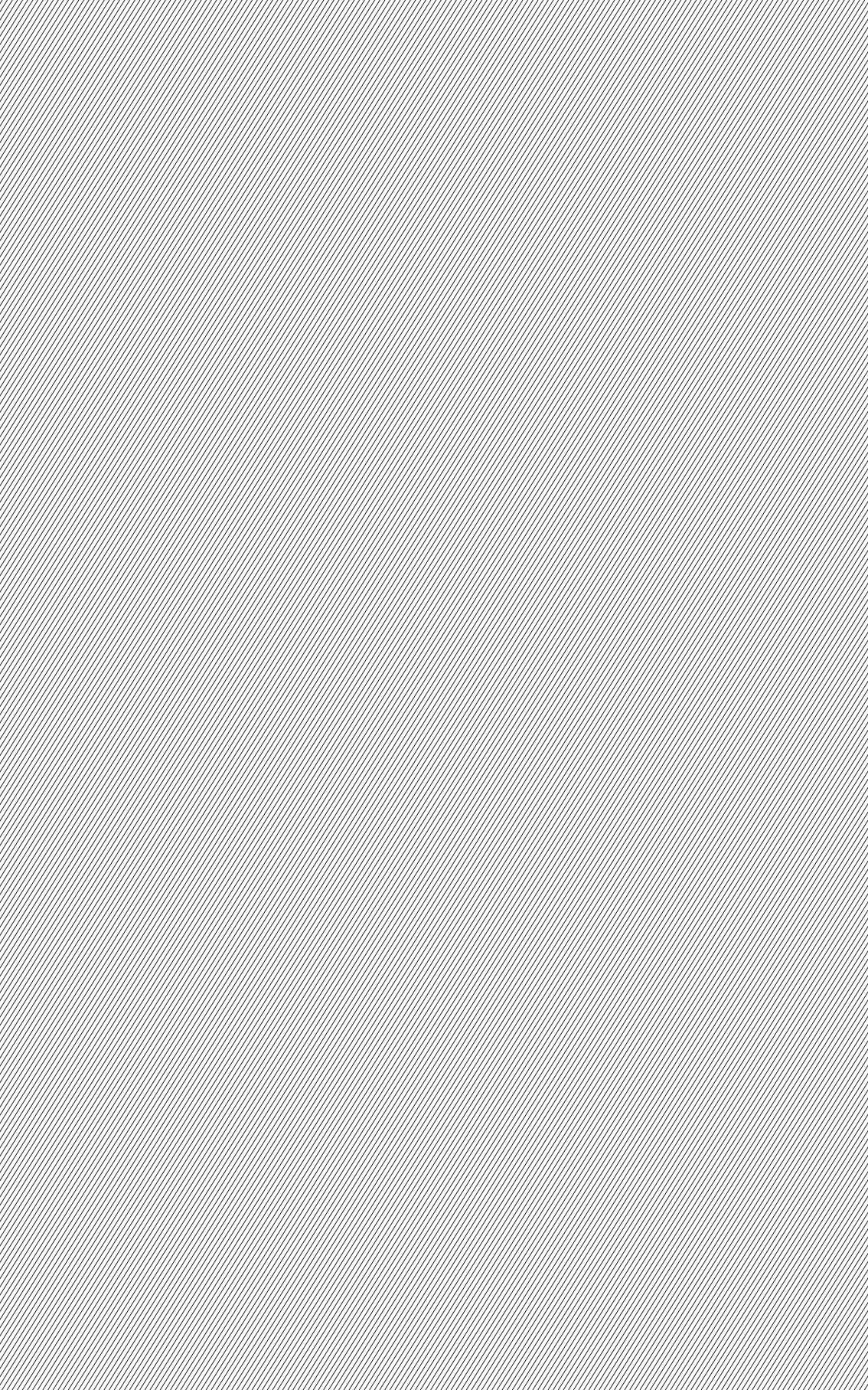
Les déclarations qui rappellent, presque pour la forme, que la relation entre police et justice n'est « *pas un duel, mais un duo* » pèsent bien peu après la démonstration d'un tel mépris des institutions. Or c'est bien de là que naît la violence politique, toujours latente, qui trouve dans cette faille entretenue entre droit et politique une voie pour ressurgir. Le risque de délitement des institutions démocratiques est bien réel, comme en témoignent de trop nombreuses situations chez nos voisins – faut-il rappeler que les juges ont compté, avec les journalistes, parmi les premières cibles de Viktor Orbán en Hongrie, de Jarosław Kaczyński

1 - Entretien avec Claude Lefort, « La communication démocratique », *Esprit*, septembre-octobre 1979.

2 - Simone Weil, *L'Illiade ou le poème de la force* [1940], Paris, Éditions de l'Éclat, 2014.

en Pologne, ou de Donald Trump aux États-Unis ? Certes, la France n'est pas là, mais notre propre culture politique, dans laquelle l'imaginaire insurrectionnel, le face-à-face violent entre le peuple et le pouvoir ont toujours eu leur part, n'est pas sans risque de dérive. À la critique du droit, qui n'a cessé de se renforcer ces dernières années, y compris chez des intellectuels qui y voient le triomphe de l'individu égocentrique faisant valoir ses « droits à » au détriment d'un projet de société commune, il faut opposer, encore et toujours, que l'on ne peut penser le politique contre le droit, pas plus qu'on ne peut penser la force contre la loi. Le droit n'est pas une politique, mais il n'y a pas de vie démocratique possible sans État de droit. C'est cette croyance dans les médiations symboliques qui fait de nous des démocrates, et maintient ouverte la possibilité de nous reconnaître comme un corps politique. Nous ne saurions le perdre de vue, alors que s'ouvre une nouvelle période politique à haut risque.

Esprit



À
PLUSIEURS
VOIX

EMMANUEL MACRON, DE LA DISRUPTION À LA BANALI- SATION

Rémi Lefebvre

À quelques mois de l'élection présidentielle, il est temps d'analyser la cohérence et la consistance du macronisme. Existe-t-il d'ailleurs ? Il est permis d'en douter. Le président de la République n'a produit, hormis quelques longs entretiens dans la presse, aucune réflexion d'ampleur qui pourrait s'apparenter à un travail doctrinal. Son mouvement, La République en marche, a vite renoncé à remplir la fonction idéologique qu'on pourrait attendre d'un parti, surtout quand celui-ci a surgi de nulle part. David Amiel et Ismaël Emelien, deux proches conseillers du président, ont bien publié en mars 2019 un « manifeste », *Le progrès ne tombe pas du ciel*¹, qui esquisse une définition du macronisme comme « *maximisation des possibles* ». Mais la pensée ou le positionnement politique d'Emmanuel

Macron ont surtout été définis de l'extérieur².

Pour analyser le macronisme, on peut alors s'appuyer sur ce que nous en dit l'exercice du pouvoir depuis 2017. Élu par effraction, Emmanuel Macron s'est construit sur la disruption (rappelez le titre de son ouvrage d'entrée en campagne, *Révolution*³). À l'épreuve de cinq ans de présidence, que reste-t-il du projet de bousculer le « système » et de subvertir les codes et règles de la politique⁴ ? À bien des égards, le « nouveau monde » reste très proche de l'ancien.

L'irrésistible droitisation du macronisme

Sur le terrain économique, le « *en même temps* » (et de gauche et de droite) de la campagne électorale de 2017 a été de courte durée. Le macronisme de 2017 pouvait encore être lu comme une entreprise de modernisation de la gauche. Il s'est rapidement révélé comme un néolibéralisme continué et exacerbé. Le dessein du président ne souffre pas l'ambiguïté : l'approfondissement du programme néolibéral et l'adaptation du modèle social français à

2 - Voir Myriam Revault d'Allonnes, *L'Esprit du macronisme ou l'art de dévoyer les concepts*, Paris, Seuil, 2021.

3 - Emmanuel Macron, *Révolution*, Paris, XO éditions, 2016.

4 - Voir Bernard Dolez, Julien Fretel et Rémi Lefebvre (sous la dir. de), *L'Entreprise Macron*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2019.

1 - David Amiel et Ismaël Emelien, *Le progrès ne tombe pas du ciel. Manifeste*, Paris, Fayard, 2019.

la mondialisation. Rhétorique du « ruissellement », loi travail, suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, instauration de la *flat tax* sur les dividendes, réforme des retraites (quoique suspendue) : les grands marqueurs socio-économiques du quinquennat ne trompent pas. Les emblèmes ou « flotteurs » de gauche sont quant à eux peu nombreux : dédoublement des classes en CP en zone de Réseaux d'éducation prioritaire, « zéro reste à charge » pour le remboursement de lunettes et de prothèses auditives ou dentaires... Dans bien des domaines, comme le logement ou la santé, l'action publique s'inscrit dans la continuité des politiques antérieures.

Cette droitisation sur le terrain économique était prévisible, si l'on se souvient que le président de la République avait été l'artisan du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sous François Hollande. L'évolution sur la question des libertés ou du régalién est plus étonnante. Emmanuel Macron s'était construit à gauche en 2016-2017 contre le républicanisme aux accents sécuritaires de Manuel Valls. Il louait alors en matière d'immigration la politique d'Angela Merkel dont il saluait le mélange « *de lucidité, de courage et d'humanité admirable* ». Le glissement à droite est très net. Restriction sans précédent des libertés publiques qui indignent jusqu'aux soutiens libéraux de la première heure

comme les avocats François Sureau ou Jean-Pierre Mignard, répression des Gilets jaunes, tournant sécuritaire aux accents sarkozystes avec Gérard Darmanin : le macronisme aujourd'hui est aussi une forme d'illibéralisme. On lisait dans *Révolution* : « *Nous devons nous désintoxiquer du recours à la loi et de la modification incessante de notre droit criminel.* » Les lois sur la sécurité se sont pourtant multipliées, les dernières en date concernant le « séparatisme » ou la « sécurité globale ». Quatre lois sur l'antiterrorisme ont été votées depuis 2017. Est-ce vraiment une surprise ? La trajectoire du macronisme pose une question plus générale : le néolibéralisme ne peut sans doute conduire qu'à une forme d'autoritarisme avec lequel il fait système.

La base électorale d'En marche s'en est trouvée modifiée. L'électorat de 2017 était, selon le politiste Pierre Bréchon, « *un précipité composite à l'avenir incertain* ». Dès les élections européennes (et même législatives), il s'est droitisé. Élu à gauche en 2017, Emmanuel Macron vise sans ambiguïtés, cinq ans plus tard, une réélection à droite. Agile, il a utilisé les politiques publiques pour fabriquer un nouveau socle électoral.

Le macronisme est aussi un pragmatisme. Confronté à deux crises majeures, sociale et sanitaire (les Gilets jaunes et la pandémie), le pouvoir a d'ailleurs démontré une certaine

capacité d'adaptation. En 2020, Emmanuel Macron a su imposer aux « budgétaires » de Bercy un « *quoi qu'il en coûte* » en rupture avec l'orthodoxie dont il était pourtant un gardien. La crise sanitaire a certes quelque peu brouillé son image de réformateur, mais le cap est tenu : le gouvernement a maintenu la réforme du régime de l'assurance chômage en mars 2021.

Entre présidentialisme et proximité

La pratique du pouvoir institutionnel ne marque pas non plus de rupture. Emmanuel Macron s'inscrit pleinement dans le présidentialisme de la V^e République qu'il a poussé encore d'un cran. L'horizontalité de la campagne de 2017 a fait long feu. La concentration des pouvoirs s'est accentuée. Rarement une majorité parlementaire n'aura été aussi docile et disciplinée (malgré le départ de 29 députés entre 2017 et février 2021). Les corps intermédiaires ont été méthodiquement court-circuités. Si la démocratie participative a été mobilisée (débat public post-Gilets jaunes, convention citoyenne sur le climat), elle a été largement instrumentalisée. Pendant la crise sanitaire, le conseil de défense réuni à l'Élysée a supplanté le conseil des ministres⁵.

5 - Voir Brigitte Gaiti, « La décision dans la crise sanitaire ou la logique du désordre », *The Conversation*, 21 avril 2021.

Au fil du quinquennat, le président en exercice a compensé sa verticalité et ce surplomb « jupitérien » par une symbolique et une mise en scène de la proximité et du « terrain » qui renvoie, là encore, à un répertoire de légitimation politique traditionnelle⁶. Une forme de conversion aux territoires s'est opérée. Sans expérience locale, à la différence des présidents de la République qui l'ont précédé, Emmanuel Macron a d'abord cultivé une certaine distance, voire condescendance, à l'égard des élus locaux. À partir de la crise des Gilets jaunes, qui révèle le caractère hors sol de La République en marche, il multiplie les signes d'attention à la France des territoires. En bras de chemise, des heures durant, il est au milieu des maires dans les « débats publics ». En 2017, La République en marche était « dégaïste » et opposée à la professionnalisation de la politique : lors des élections municipales de 2020, elle soutient largement des maires de droite installés. Le choix de nommer Jean Castex à Matignon équilibre ainsi la légitimité technocratique d'un commis de l'État avec la légitimité provinciale d'un petit maire rural.

En juin 2021, le président entame dans le Lot un tour de France pour

6 - Voir Christian Le Bart et Rémi Lefebvre (sous la dir. de), *La Proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

« prendre le pouls du pays ». Ce retour au peuple s'inscrit également dans une pratique très ancienne et enracinée dans la République⁷. Emmanuel Macron a peu à peu adopté les codes du métier politique. Le style transgressif du début de mandat n'est plus de mise, un polissage sémantique s'est opéré : finis les mots blessants et les outrances verbales, le « *pognon de dingue* », l'idée qu'il suffit de « *traverser la rue* » pour trouver du travail, ou l'interpellation des « *fainéants et [des] cyniques* ». Tout se passe comme si le président autrefois inexpérimenté avait appris la maîtrise de soi et la langue de bois constitutive du métier politique.

« **La poutre travaille encore** »

Si le macronisme s'est banalisé et normalisé, les conditions « disruptives » qui ont assuré son succès sont toujours réunies. Emmanuel Macron est toujours fort des faiblesses de ses adversaires. Les partis traditionnels continuent à se désagrégier malgré la résilience (essentiellement territoriale) des Républicains et du Parti socialiste. La gauche ne s'est pas relevée ; à bien des égards, ses contradictions et divisions se sont même exacerbées. Emmanuel Macron peut d'autant plus assumer sa droitisation que la gauche

ne représente pas une menace réelle : il n'y a toujours pas de débouché crédible pour l'électorat de gauche modéré. La droite connaît aussi une crise identitaire, renforcée par une absence de leadership clair. Son espace politique est asséché, elle est déchirée entre la tentation de rejoindre l'extrême droite et l'attraction idéologique de La République en marche. La fusion des listes LR et LREM en région PACA en avril dernier a donné à voir cet écartèlement. Emmanuel Macron s'emploie toujours à jouer de la décomposition des identités politiques et à poursuivre le « dépassement » engagé en 2017. Loin d'être affaibli, le Rassemblement national est en passe de devenir la principale opposition au pouvoir en place. Malgré les dénégations, le couple Macron-Le Pen est autant un duo qu'un duel.

Il n'y a toujours pas de débouché crédible pour l'électorat de gauche modéré.

C'est tout le paradoxe du macronisme. Alors qu'il présente de nombreuses faiblesses, ses chances de l'emporter en 2022 sont réelles. Jamais une entreprise politique sous la V^e République ne s'était appuyée sur des ressources aussi faibles et sur la personnalité exclusive d'un homme.

7 - Voir Nicolas Mariot, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, 2006.

Le président dispose d'une base électorale fidèle mais étroite, et il concentre une forte défiance sur sa personne. Aucune réelle personnalité n'a émergé depuis 2017 à LREM ou dans le gouvernement (à l'exception peut-être d'Édouard Philippe, à qui le président ne renouvelle pas sa confiance en juillet 2020). La majorité parlementaire n'a été qu'une chambre d'enregistrement. Le « parti-mouvement » du président est fantomatique ou inexistant. Il n'a gagné aucune région en 2021 comme il n'avait gagné aucune grande ville en 2020. Au terme du quinquennat, Emmanuel Macron est un président aussi faible qu'omnipotent. Il était une réponse possible à la crise démocratique en 2017. Depuis lors, elle s'est encore approfondie.

Rémi Lefebvre

Professeur de science politique à l'université de Lille.

ÉTATS D'URGENCE

François Saint-Bonnet

Nous étions en octobre 2017. L'état d'urgence était en vigueur depuis près de deux ans. À l'échelle du pays entier, une situation inédite. Pour en sortir, le gouvernement propose une loi dite SILT, pour « Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme », qui lui offrait de conserver les mêmes moyens d'action, hors état d'urgence : les « perquisitions administratives » étaient adoucies en « visites domiciliaires », les « assignations à résidence » en « mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance » (Micas). Des modèles d'euphémismes légistiques. L'opposition de droite s'inquiétait de cette sortie de l'état d'urgence, laquelle aurait signifié une baisse de la garde, une retraite, presque un abandon en rase campagne du combat contre les djihadistes. Bien que le nouveau texte n'ôtât ni n'ajoutât rien au régime de la loi de 1955, et sans doute pour rassurer, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, avait eu cette phrase consternante : il n'hésiterait pas à rétablir l'état d'urgence en cas de situation « *dramatique*¹ ». Fallait-il plaider l'incompétence, déplorer un tour de passe-passe

1 - Interview avec Ruth Elkrief, BFMTV, 31 octobre 2017.

communicationnel, voir dans cette réplique absurde la monnaie de la pièce d'attaques qui ne l'étaient pas moins ? Ou prendre au sérieux cette réponse pour tenter de comprendre pourquoi, chez les gouvernants comme chez les gouvernés, l'urgence relève aujourd'hui de l'addiction ? Les régimes juridiques de l'état d'urgence et de la loi SILT permettent de mettre en œuvre des mesures strictement équivalentes, mais il manquait au second cette décisive singularité de comporter en son intitulé « urgence ».

**Chez les gouvernants
comme chez les
gouvernés, l'urgence
relève aujourd'hui
de l'addiction.**

En mars 2020, tandis que l'épidémie de Covid-19 allait déferler sur la France, le gouvernement bricola à la hâte une loi d'état d'urgence sanitaire qui concernerait cette fois chaque citoyen dans sa vie quotidienne : le mot provoqua un électrochoc, tel était son rôle. Mais l'urgence demeura tandis qu'elle était passée : on allait vivre de longs mois en adaptant nos comportements, dans une sorte de nouvelle normalité, tandis que l'État développait une nouvelle politique publique de moyen terme faite de gestion des lits d'hôpitaux et de vac-

ination. L'état d'urgence, après une suspension pendant l'été 2020, n'a été abandonné que le 1^{er} juin 2021, mais des mesures spéciales, comme le pass sanitaire, restent envisageables. Pendant la période, l'urgence en est venue à désigner moins la soudaineté et la fulgurance de la pression du réel sur des normes (notamment celles qui protègent nos libertés) que son intensité. Si une menace lourde se fait durable, rien ne s'oppose plus à un état d'urgence permanent, un parfait oxymore.

Avec la meilleure volonté imaginable, des États et des capitales ont déclaré un état d'urgence climatique, comme un quartier de Melbourne dès 2016. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies a même invité tous les chefs d'État du monde à le faire en 2020. Comme si une telle formule allait, par elle-même, modifier des comportements ?

**Performativité
de l'urgence**

Comme le suggère son étymologie (*urgere* : presser), l'urgence véhicule l'idée de force puissante, irrésistible, venant s'exercer sur quelque chose de stable, de ferme ; un mouvement soudain de poussée, voire d'écrasement. Face à elle, nul ne peut demeurer inerte au risque de succomber. Déclarer l'urgence ou l'état d'urgence apparaît dès lors comme

une manière, non seulement de décrire une situation, mais également d'agir. Or, précisément, qu'il s'agisse d'état d'urgence sécuritaire ou sanitaire, la loi n'offre qu'un cadre nouveau au sein duquel œuvrer. Elle ne constitue nullement, par elle-même, une série de décisions propres à se défendre contre des terroristes ou un virus. Il faut ensuite que les institutions et ceux qui les servent agissent, avec ce que cela comporte de lenteur, pour comprendre la menace et y répondre de façon appropriée. Des mesures puissantes ont été adoptées lors de la phase d'urgence antiterroriste (plus de 3 000 perquisitions entre novembre 2015 et janvier 2016). Lorsqu'il s'est agi, dans une seconde phase, de gérer une politique publique, elles se sont faites plus rares (moins d'une trentaine et, à partir de décembre 2016, moins d'une dizaine par mois). Pourtant, l'état d'urgence demeurait en vigueur.

L'addiction à l'urgence atteint les gouvernants comme les gouvernés. Les premiers parce qu'ils laissent entendre ainsi qu'ils agissent; ce qui n'est pas faux, mais ils conduisent une politique de long terme. Surtout, l'urgence procure un argument d'autorité bienvenu: toute contestation, toute appréciation divergente peut être présentée comme un irénisme coupable, une naïveté dangereuse. En novembre 2015, le Premier ministre,

Manuel Valls, est allé jusqu'à demander aux parlementaires de ne pas saisir le Conseil constitutionnel, lequel aurait pu statuer en urgence, précisément. La conséquence est également juridique: en état d'urgence, les juges estiment que le recul des libertés est conforme au droit alors même que l'urgence proprement dite a disparu. Les justifications du pouvoir n'en sont que plus aisées. Enfin, leurs opposants politiques qui dénoncent l'insécurité – terroriste, sanitaire comme parfois climatique – sont prêts à vilipender ceux qui osent rappeler que la sécurité est affaire plus d'hommes que de normes, de long terme que de coups d'éclat.

Les gouvernés leur emboîtent le pas. Qu'ils soient convaincus par le discours gouvernemental qui assène pendant des mois qu'il ne faut pas baisser la garde ou par l'opposition qui assure la même chose, nombreux se sentiraient, sans état d'urgence, comme exposés au chaos, au vide. En se comportant ainsi, les pourfendeurs de l'état d'urgence sont comme éjectés du système, renvoyés dans les saumâtres abysses où prospèrent quelques gourous complotistes. Ou réduits à prêcher dans des contrées assez désertiques... L'état d'urgence est simultanément anxio-gène et rassurant, deux sentiments qui ne stimulent guère une approche rationnelle, qui doit, au contraire, se départir

des émotions : il n'y a lieu ni de vivre dans l'anxiété ni de chercher à être rasséréiné quand la menace pèse, il faut être prêt à y faire face.

Un difficile sevrage

Les menaces d'aujourd'hui sont plus diffuses et plus durables qu'elles ne l'étaient auparavant. Elles sont aussi moins graves : le terrorisme tue beaucoup moins que les guerres d'antan, les progrès considérables de la médecine permettent de limiter les effets dévastateurs d'une épidémie en un temps record. Pour y faire face, des politiques sont mises en œuvre dont l'efficacité, comme de toute politique, n'est ni immédiate, ni parfaite. En démocratie, elles doivent être débattues, au besoin combattues, sur le fondement d'arguments et de données fiables. Or l'invocation de l'urgence vient polluer cette légitime défiance mutuelle par une approche angoissée ou suffisante : la peur n'est pas plus un argument que l'excès d'assurance. La fermeté n'exclut pas l'humilité, la détermination n'interdit pas de reconnaître que l'on doute ou que l'on ne sait pas tout. Puisque les gouvernements affirment qu'ils font « tout » en excipant de l'urgence et qu'il n'en résulte pas une éradication complète et rapide de la menace, ils créent les conditions d'une frustration qui advient immanquablement.

Il faut se réhabituer à une forme de normalité de l'incertitude.

Il faut se réhabituer à une forme de normalité de l'incertitude. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les États sont plutôt parvenus à protéger leurs populations en portant la guerre à des milliers de kilomètres, en se dotant d'armes de dissuasion, en mettant en place des mécanismes sociaux rendant la vie de chacun plus douce, bref en sécurisant. Les nouvelles menaces éloignent de ces décennies heureuses, mais le regard angoissé sur le présent n'en rapproche pas. L'allégation de l'urgence doit être réservée à ce qu'elle est vraiment, un moment fugace et périlleux, pour libérer un discours responsable qui consiste à appréhender avec résilience les questions du djihadisme, de la santé ou du climat.

François Saint-Bonnet

Professeur de droit à l'université Paris II, spécialiste des questions de liberté et de sécurité.

HALTE AU FEU!

Jean-Frédéric Schaub

Il fut un temps où les meilleurs esprits pouvaient entendre le stalinien Alexandre Fadeïev traiter Jean-Paul Sartre de « *hyène dactylographe, chacal muni d'un stylo* »; où le directeur des *Temps Modernes* pouvait à son tour écrire sur le plus jdanovien de nos intellectuels « *le seul crétin, c'est Kanapa* ». Tandis que s'invectivaient penseurs et publicistes de progrès, le lectorat conservateur pouvait sourire tranquille à la lecture des dessins de Jean Sennep à la une du *Figaro*. Doit-on regretter cette époque? Peut-on accepter le retour à l'attaque *ad personam* dans le débat intellectuel?

Désormais, dans notre pays, on signe des tribunes et des pétitions, non pas pour dénoncer un coup d'État, pour tenter de sortir quelqu'un d'une geôle, pour soutenir une association en butte à un gouvernement autoritaire, mais pour dire son antipathie envers des chercheurs ou des professeurs qui exercent dans le bâtiment d'en face, parfois le bureau d'à côté. « Antipathie »: le terme est faible! Tout y passe, sur un arc qui s'étend depuis l'accusation de lepénisme jusqu'à la dénonciation de collusion avec le terrorisme islamique. Les nerfs lâchent d'autant plus que l'effet de la vie intellectuelle sur les choix poli-

tiques de la société française paraît plus évanescant. Qu'on le veuille ou non, c'est le camp démocrate qui, aujourd'hui comme hier, se déchire à pleines dents. Les Sennep du moment, publicistes et provocateurs, ne s'embarrassent pas plus que le caricaturiste de droite des années 1950 de participer à des débats savants. Il leur suffit d'exposer des humeurs réactionnaires, de l'ironie de plus ou moins bon ton et de la fébrilité complotiste pour écouler leurs ouvrages par dizaines de milliers d'exemplaires, et leurs *tweets* par centaines de milliers.

Quatre domaines pour la réflexion se télescopent, chacun traversé par des tensions qui lui sont spécifiques. Sans ordre de priorité, ce sont: la question des migrations internationales et des discriminations subies par une partie des descendants d'immigrés ouvriers d'origine postcoloniale; la question des relations que la majorité de la population française entretient avec le fait national que l'islam est devenu la deuxième religion du pays et le fait international que la plupart des sociétés musulmanes sont traversées de conflits; la question du populisme, c'est-à-dire l'incapacité des systèmes partisans de la gauche historique à formuler un horizon émancipateur pour les catégories les moins favorisées de la société; la question du type de liens que peut entretenir la production de connaissances sur la

société dans l'institution universitaire avec les savoirs engendrés dans le cadre d'activités associatives et militantes. Pour pimenter le tout, nous revient chaque semaine la chronique de ces inepties qui agitent une vie universitaire américaine, tiraillée entre un modèle économique qui fait la part belle à un *star system* destiné à attirer l'étudiant-chaland, et la nécessité de déballer et de mettre en scène un maximalisme progressiste, comme par compensation.

On comprend mal pourquoi la notion d'intersectionnalité provoque tant de passions, positives comme négatives. Depuis que la sociologie s'appuie sur l'enquête ethnographique, les situations d'infériorité font l'objet d'analyses plurifactorielles. Pour n'importe quel sociologue, de quelque obédience qu'il se réclame, la situation ou l'itinéraire d'un individu, d'une famille, d'un groupe de voisins ou des employés d'une entreprise sont décrits par des faisceaux de déterminations : la position économique, la localisation géographique, l'origine ethnique, l'âge, la condition physique, le genre, la religion... Ce qui suscite la polémique, c'est lorsqu'on prétend qu'un des facteurs surdétermine *a priori* l'architecture des causalités. Cela peut résulter d'un excès d'économisme, un excès d'identitarisme, un excès de culturalisme, et ainsi de suite. Les chercheurs dont les enquêtes

sont intersectionnelles depuis plus de cent ans, à la façon de la prose de M. Jourdain, s'interdisent de décréter *a priori* quel facteur surplombant doit guider la conduite du travail scientifique et commander ses conclusions. Mais il est certain que les causalités révélées seront plurielles.

Le sentiment, le ressenti, le ressentiment : les sciences humaines peuvent étudier ces dimensions de l'expérience individuelle et collective, mais elles ne sauraient leur attribuer de valeur prescriptive. Rien ne permet d'accorder une valeur morale supérieure à un ressenti plutôt qu'à un autre. L'impression que la vie quotidienne, la physionomie de la rue, la sécurité individuelle ou familiale sont bousculées par l'évolution de la société, c'est ce qu'on a désigné comme l'insécurité culturelle : ce type de ressenti est décrit comme en tout point réactionnaire. Le sentiment que la discrimination raciale est partout et affecte tous les racisés, que la France n'a jamais cessé d'agir comme puissance coloniale, que les Français sont impuissants à faire face à la mémoire des crimes du passé, c'est ce qu'embrasse la revendication décoloniale : l'expression de cet autre type de ressenti pointerait tout entière du côté de l'émancipation. Hâtives conclusions ! Si les chercheurs confient les guides de leur travail à l'empire du ressenti, ils alimentent les horizons politiques les moins rationnels, les moins aptes

L'indépendance d'· **ESPRIT** · c'est grâce à vous !

Comprendre, analyser, débattre...

en s'abonnant à la revue !



1€
le premier mois, puis :

100 % NUMÉRIQUE
À DURÉE LIBRE
7,50€/mois

INTÉGRAL
À DURÉE LIBRE
12€/mois

Souscrivez directement par CB ou IBAN sur esprit.presse.fr
ou choisissez parmi les formules présentées ci-dessous



Abonnement

Bulletin d'abonnement et règlement à retourner à :
Esprit - Service relations clients
12, rue du Cap Vert - 21800 Quétigny

Formules d'1 an	Numérique	Intégral
France (10 numéros)	84 € <input type="checkbox"/>	130 € <input type="checkbox"/>
International (10 numéros)	84 € <input type="checkbox"/>	140 € <input type="checkbox"/>
- 25 ans ou demandeurs d'emploi France (10 numéros)	60 € <input type="checkbox"/>	91 € <input type="checkbox"/>
- 25 ans ou demandeurs d'emploi International (10 numéros)	60 € <input type="checkbox"/>	101 € <input type="checkbox"/>

Nom :
Prénom :
Adresse de livraison :
Code postal : Pays :
Ville :
Tél. :
Courriel :

Je désire recevoir une facture acquittée

Date et signature
obligatoires :

Paiement

Ci-joint mon règlement de € par chèque
bancaire ou postal à l'ordre de Revue *Esprit*.



Directrice de la publication
Anne-Lorraine Bujon

Fabrication : TRANSFaire SARL, F-04250 Turriers, 04 92 55 18 14
www.transfaire.com

Création de la maquette originale et illustration de couverture : Ip-3 / Olivier Marty

Publié avec le concours du Centre national du livre

Dépôt légal juin 2021 – Commission paritaire 0722 D 81899
ISSN 0014 0759 – ISBN 978-2-37234-174-5

n° 476, juillet-août 2021

Achévé d'imprimer sur les presses de Corlet Imprimeur
ZI, rue Maximilien Vox
Condé-sur-Noireau
14110 Condé-en-Normandie

N° d'impression : 2012.0144



Esprit est membre du réseau des revues européennes *Eurozine* (www.eurozine.com)

© ESPRIT – Sauf pour de courtes citations dans une critique de journal ou de magazine, il est interdit, sans la permission écrite des détenteurs du copyright, de reproduire ou d'utiliser les textes publiés dans cette revue, sous quelque forme que ce soit, par des moyens mécaniques, électroniques ou autres, connus présentement ou qui seraient inventés, y compris la xérogaphie, la photocopie ou l'enregistrement, de même que les systèmes d'informatique.

En application du Code de la propriété intellectuelle, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen, le présent ouvrage sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).